

Vue d'ensemble des nouvelles structures

Le schéma ci-après donne une vue d'ensemble des nouvelles personnes morales et de leurs organes institués par le CJA.

- **Institution intercantonale en charge des jeux d'argent** : elle assume la responsabilité des cantons dans le domaine des jeux de grande envergure, notamment en pilotant et en surveillant les autres personnes morales créées par le concordat
- **Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (GESPA)**: elle exerce la surveillance du marché des jeux de grande envergure, en application des dispositions du droit fédéral. La GESPA assume principalement, mais pas uniquement, les tâches de « l'autorité intercantonale » selon la LJAr.
- **Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES)**: elle est l'instance nationale de répartition des fonds alloués à l'encouragement du sport national.

